



CCAS du Haillan

Département de la Gironde

Décision du CCAS n°DEC2025_10_04

Signature d'une convention avec Destination Multimédia portant sur la mise en place d'ateliers destinés à la révision du code de la route pour un public senior (âgés de plus de 60 ans)

Madame Andréa KISS, Maire et Présidente du CCAS,

VU l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles laissant la possibilité au conseil d'administration d'accorder des délégations de pouvoirs à son président ou à son vice-président, tout en délimitant précisément les matières dans lesquelles cette délégation peut être consentie ;

VU l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles qui en précise les conditions d'exécution ;

VU la délibération n°10/2020 du Centre Communal d'Action Sociale du 7 juillet 2020 qui donne délégation à la Présidente pour prendre toutes décisions prévues aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

CONSIDERANT l'intérêt pour le CCAS, de mettre en place des ateliers destinés à la révision du code de la route s'inscrivant dans une démarche positive de prévention active et de maintien de l'autonomie pour un public âgé de plus de 60 ans.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat avec Destination Multimédia afin d'organiser ces ateliers.



Fait au Haillan, le 07 OCT. 2025

La Présidente du CCAS,

Andréa KISS

Certifié exécutoire par Madame La Présidente compte tenu :
-de sa réception en Préfecture ;
-et de sa publication le :